



Procédure de remplacement de relayeur édition RIE 2026.

- 1) Le responsable d'équipe effectue la demande selon le timing suivant
 - Pour le départ et le point 2 les demandes seront prises en compte jusqu'à 6 h30.
 - Avant 7h00 pour les points 3 à 9
 - 1h avant l'horaire d'ouverture des Point Relais de 10 à 21. (*Voir tableau affectation des juges assistants*)

Pour ce faire, il envoie un message sur le formulaire Google Forms dont le lien fourni sur le groupe des responsables d'équipe et qui sera disponible à compter du 26 mai 18h00 jusqu'au mercredi 27 à 9h30.

- 2) Le message contient obligatoirement, les informations suivantes :
 - Numéro et nom de l'équipe.
 - Nom et tél du responsable d'équipe qui effectue la demande.
 - N° du Point Relais concerné
 - Nom du remplaçant (respecter la parité)
- 3) Toute demande incomplète sera rejetée.
- 4) Le PC statue sur la demande et donne son aval ou pas après consultation des listes.
- 5) Le PCC ne fait de réponse au demandeur qu'en cas de rejet de sa demande (*WhatsApp ou SMS*).
- 6) Le PC envoie au Juge Responsable concerné un message (*SMS ou WhatsApp*) avec les infos de remplacements.
- 7) Aucune demande de remplacement ne sera acceptée après l'ouverture d'un Point Relais quel qu'en soit la raison.